

Comité des Fêtes de Norrent-Fontes  
Département Pas de Calais  
Arrondissement Béthune

Tel: 06 12 38 74 93

FICHE D'IDENTITE ET DE DOMICILE

**MANIFESTATION DU SAMEDI 12/10/2024**

N° Emplacement :

NOM : ..... PRENOM : .....

Domicile : .....

Commune : .....

Mètres :            x1€50 =            €

**Installation entre 8h00 et 9h30.**

**Paiement à l'inscription**

C.N.I : .....

Délivrée le :

Passeport : .....

par :

Permis de conduire : .....

Je soussigné, ..... atteste  
sur l'honneur, en tant qu'exposant non professionnel, ne pas avoir participé à  
deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date ..... et signature

Comité des Fêtes de Norrent-Fontes  
Département Pas de Calais  
Arrondissement Béthune

Tel: 06 12 38 74 93

**Autorisation individuelle  
d'exercer  
l'activité de revendeur  
D'OBJETS MOBILIERS**

**MANIFESTATION DU SAMEDI 12/10/2024**

N° Emplacement :

AUTORISE

NOM : ..... PRENOM : .....

Domicile : .....

Commune : .....

Mètres :            x1€50 =            €

C.N.I : .....

Délivrée le :

Passeport : .....

par :

Permis de conduire : .....

à se livrer à la revente d'objets mobiliers pendant la manifestation dénommée  
« MARCHÉ AUX PUCES » qui se déroulera le SAMEDI 12/10/2024 à Norrent-  
Fontes.

Cachet de l'autorité municipale

Signature

## REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE COMITE DES FETES DE NORRENT FONTES

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

LIEU ET DATE : SAMEDI 12 OCTOBRE 8h00 à 16h00

La brocante de Norrent Fontes se déroule sur le domaine public, sur les trottoirs de la ville, dans un périmètre délimité par la Commune.

### TARIF

Chaque participant doit s'acquitter de la somme d'un euro cinquante (1,50€) pour chaque mètre linéaire à la réservation.

### CONDITIONS DE DEROULEMENT

L'association du comité des fêtes de Norrent Fontes a la qualité d'organisateur.

A ce titre, la législation impose de tenir un registre des participants /vendeurs, conformément à l'article R 310-9 du code de commerce.

Le registre comprend les noms, prénoms, qualité et domicile des vendeurs ainsi qu'une copie de pièce d'identité, outre une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription dans l'hypothèse où le vendeur ne s'est pas acquitté de sa contribution et dans l'hypothèse où les emplacements ont été intégralement réservés.

Les véhicules des exposants seront garés de manière à ne pas gêner la libre circulation des véhicules d'urgence (pompiers, SAMU, police et gendarmerie).

**Chaque participant s'engage à rester sur son emplacement jusqu'à 16h et quitter son emplacement en parfait état de propreté. Des poubelles sont à disposition.**

### SECURITE

Chaque participant est tenu de respecter strictement les instructions de sécurité données par l'organisateur.

### FORCE MAJEURE

En cas d'annulation liée à des conditions météorologiques défavorables, l'organisateur en informe les participants par tous moyens et est en droit de conserver les contributions versées, ce que les participants acceptent expressément.

**En cas d'absence, l'emplacement pourra être réattribué dès 9h30.**

### DECLARATION SUR L'HONNEUR DES PERSONNES PHYSIQUES

Je soussigné(e)..... m'engage à rester sur mon emplacement jusqu'à 16h00.

Date et signature

## ATTENTION PLAN VIGI-PIRATE

**Brocante du Samedi 12 Octobre 2024**

**Installation entre 8h00 et 9h30**

**AUCUN Mouvement de véhicule entre  
10h00 et 16h00 sur toute la brocante**

**En conséquence les personnes installées sur la brocante avec un  
véhicule devront rester à leur emplacement durant toute la  
brocante.**

**Merci de votre compréhension**

**Le Comité des Fêtes**

**La Présidente**